














21 décembre 2023

Session d'hiver 2023: compensation intégrale des charges, augmentation des dépenses d'infrastructure et suppression de surréglementations

Vous trouverez ici la rétrospective de la Session du Conseil national et du Conseil des États du point de vue de la Société Suisse des Entrepreneurs avec les dossiers les plus importants pour les entreprises du secteur principal de la construction.

Conseil national			
N°	Titre	Décision	Position de la SSE
21.065	Contre le bétonnage de notre paysage (initiative paysage). Initiative populaire	Rejet	
23.050	Loi sur les allocations familiales. Modification (Introduction d'une compensation intégrale des charges)	Approbation	
22.061	Loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024. Révision	Approbation	
Conseil des États			
22.085	Loi sur la protection de l'environnement. Modification	Changements	
23.3346	Autoroute A1 à six voies	Approbation	
22.025	Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité). Initiative populaire	Rejet	
22.025	Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité). contre-projet indirect	Pas d'entrée en matière	
20.433	Développer l'économie circulaire en Suisse	Approbation	
17.400	Imposition du logement. Changement de système	Approbation	
23.050	Loi sur les allocations familiales. Modification (Introduction d'une compensation intégrale des charges)	Approbation	
22.319	Développement mesuré dans les zones de hameau	Approbation	
23.033	Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération	Changements	
23.055	État d'avancement et modification des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et nouvelle stratégie à long terme « Perspective Rail 2050 »	Changements	

Conseil national

21.065 Contre le bétonnage de notre paysage (initiative paysage). Initiative populaire

La SSE salue le rejet de l'initiative pour le paysage par le parlement et soutient la modification de la loi sur l'aménagement du territoire en tant que contre-projet indirect à l'initiative pour le paysage.

23.050 Loi sur les allocations familiales. Modification (Introduction d'une compensation intégrale des charges)

La SSE est très heureuse que le Conseil national et le Conseil des Etats introduisent la compensation intégrale des charges dans tous les cantons. Ainsi, le principe de solidarité des caisses d'allocations familiales pourra enfin fonctionner. L'inégalité trop importante des taux de cotisation sera éliminée à l'aide de la compensation cantonale intégrale des charges. Grâce à la décision actuelle, les caisses de compensation cantonales ne deviendront pas des réservoirs de branches devant verser des prestations élevées avec un faible substrat de cotisations. La compensation intégrale des charges est facile à mettre en œuvre et n'est pas en contradiction avec le fédéralisme.

22.061 CO2- Loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024. Révision

Cet objet était dans le deuxième conseil. La SSE aurait toutefois souhaité le soutien de davantage d'articles pour accélérer la modernisation du parc immobilier suisse. Malheureusement, les Chambres n'ont pas suivi cette voie.

Conseil des Etats

22.085 Loi sur la protection de l'environnement. Modification

Le Conseil des Etats veut faciliter la construction dans les zones exposées au bruit. Les conditions auxquelles les logements peuvent être construits dans des zones où les valeurs limites d'immissions sonores sont dépassées doivent être adaptées ou clarifiées. A l'avenir, l'une des trois conditions suivantes devra être remplie : a) les logements doivent disposer d'une aération douce, b) les valeurs limites d'immissions doivent être respectées à une fenêtre pour au moins la moitié des locaux à usage sensible au bruit ou c) les valeurs limites d'immissions doivent être respectées à une fenêtre d'au moins un local à usage sensible au bruit, associé à un espace extérieur calme. La voie choisie par le Conseil des Etats est importante pour (re)permettre la construction dans les zones exposées au bruit et donc une densification intérieure judicieuse dans les villes. Le projet va maintenant être transmis à la CEATE-N pour la suite des débats.

23.3346 Autoroute A1 à six voies

Le Conseil des États soutient également l'élargissement à six voies de l'A1 entre Berne-Zurich et Genève-Lausanne. L'objectif de cet aménagement est de réduire les heures d'embouteillage sur l'autoroute et de délester les centres urbains du trafic de transit. L'extension prévue augmente la

performance de l'infrastructure de transport et contribue ainsi largement au maintien de la prospérité en Suisse. Le Conseil fédéral doit maintenant élaborer un projet correspondant.

22.025 Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité). Initiative populaire et contre-projet indirect

La SSE salue le non à l'initiative extrême sur la biodiversité. Elle entérine la protection des sites et des monuments au lieu de permettre une pondération équivalente des thèmes liés à la culture du bâti et d'autres thèmes importants pour la construction de logements. Cela empêche un développement orienté vers l'avenir pour des communes/régions et entrave la densification interne exigée dans les zones d'habitation existantes. Cela rend également plus difficile la construction d'un nombre suffisant de logements. Nous nous sommes toujours engagés en faveur d'un contre-projet modéré, qui n'a malheureusement pas vu le jour.

20.433 Développer l'économie circulaire en Suisse

L'objet retourne maintenant à la commission du Conseil national pour l'élimination des divergences. Pour la SSE, deux divergences sont très importantes : l'art. 10h al. 3 selon le Conseil des Etats et l'art. 35j al. 1 selon le Conseil des Etats. Ces deux alinéas du Conseil des Etats prennent en considération l'ensemble du cycle de vie d'un ouvrage. Ceci est important pour une évaluation globale de l'impact environnemental.

17.400 Imposition du logement. Changement de système

Le Conseil des Etats n'a pas réintroduit les déductions pour les rénovations énergétiques et pour la conservation de la substance des bâtiments. Le projet va maintenant passer au Conseil national pour l'élimination des divergences. Pour la SSE, il est important que les déductions fiscales pour les assainissements énergétiques restent possibles. Le changement de système prévu doit être rejeté. Le système actuel est meilleur pour le secteur de la construction. D'une part, pour assurer la conservation de la substance des bâtiments et, d'autre part, pour éviter une économie souterraine (mandats sans facturation) qui entraînerait des pertes importantes au niveau des prestations sociales et de la TVA.

23.050 Loi sur les allocations familiales. Modification (Introduction d'une compensation intégrale des charges)

La SSE est très heureuse que le Conseil national et le Conseil des Etats introduisent la compensation intégrale des charges dans tous les cantons. Ainsi, le principe de solidarité des caisses d'allocations familiales pourra enfin fonctionner. L'inégalité trop importante des taux de cotisation sera éliminée à l'aide de la compensation cantonale intégrale des charges. Grâce à la décision actuelle, les caisses de compensation cantonales ne deviendront pas des réservoirs de branches devant verser des prestations élevées avec un faible substrat de cotisations. La compensation intégrale des charges est facile à mettre en œuvre et n'est pas en contradiction avec le fédéralisme.

22.319 Développement mesuré dans les zones de hameau

La SSE salue la décision du Conseil des Etats de permettre un développement modéré des zones de hameau existantes et de créer plus de flexibilité. A l'avenir, les espaces vides pourront être comblés par de nouvelles constructions. Cela permet une densification à l'intérieur des zones de hameau, ce qui contribue également à ce que les surfaces de zones à bâtir ne doivent pas être étendues malgré une population croissante. L'image des zones de hameau peut néanmoins être préservée.

23.033 Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération

La SSE salue le large soutien apporté au 4e projet d'agglomération pour un développement ciblé des infrastructures de transport. Nous saluons en particulier le fait que le tunnel routier Moscia-Acapulco ait également été intégré dans l'actuel projet d'agglomération en tant que projet "Locarnese".

23.055 État d'avancement et modification des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire et nouvelle stratégie à long terme « Perspective Rail 2050 »

Le Conseil des Etats veut dépenser 350 millions de francs de plus que proposé par le Conseil fédéral pour le développement du rail. Sur cette somme, 250 millions doivent servir, sur proposition de la CTT-E, à la prise en compte des intérêts régionaux et à un développement équilibré des transports publics. Il alloue 100 millions aux investissements préliminaires dans le tunnel de Meilibach. Le Conseil fédéral a déjà proposé au préalable d'adapter et d'étendre les étapes d'aménagement existantes de 2025 et 2035 de 2,6 milliards de francs. D'ici 2035, la Confédération investira ainsi plus de 27 milliards de francs dans l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire. Le projet, qui se compose de quatre arrêtés partiels, va maintenant être soumis à la CTT-N pour délibération.

Votre personne de contact à SSE:

Département Politique & Communication

Marcel Sennhauser

Chef Politique et communication

Tel. 058 360 76 30

marcel.sennhauser@baumeister.ch

Dossiers

Politique du droit du travail et d'assurances sociales

Matthias Engel

Tel. 058 360 76 35

matthias.engel@baumeister.ch

Aménagement du territoire / Politique des infrastructures et de mobilité

Romana Heuberger

Tel. 058 360 76 36

romana.heuberger@baumeister.ch

Politique économique et financière

Martin Maniera

Tel. 058 360 76 40

martin.maniera@baumeister.ch

Politique climatique, énergétique et environnementale

Laurent Widmer

Tel. 058 360 77 01

laurent.widmer@entrepreneur.ch

Société Suisse des Entrepreneurs

Weinbergstrasse 49 / Case postale

8042 Zurich